

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue lundi le 6 février 2017 à 20 h à la salle du conseil située au 893, rue Moreau, Municipalité de Wickham.

Sont présents : Mme Chantale Giroux, conseillère; M. Ian Lacharité, conseiller; M. Bertrand Massé, conseiller; Mme Raymonde Côté, conseillère; M. Pierre Côté, conseiller, formant quorum sous la présidence de la mairesse Mme Carole Côté.

Est absent : M. Guy Leroux, conseiller.

Est également présent Réal Dulmaine, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse Carole Côté constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

2017-02-051

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil et aux gens présents.

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par la conseillère Chantale Giroux :

- . de déplacer l'item numéro 59 « demande relative au règlement sur les usages conditionnels pour un paintball extérieur au 1003, rue Principale » immédiatement après l'item 8 et de refaire la numérotation du projet d'ordre du jour;
- . de modifier l'item 16 comme suit « refonte du site internet » et l'item 56 comme suit « Comité de partage »;
- . d'ajouter les sujets suivants à l'item numéro 65 « varia » :
 1. Comité de loisirs et de culture;
 2. refonte du site internet – demande de soumission;
- . que l'ordre du jour de la présente séance soit le suivant :

Ordre du jour

1. ouverture de la séance
2. adoption de l'ordre du jour

Administration

3. adoption des procès-verbaux
4. suivi des dernières séances
5. dépenses autorisées
6. relevé des opérations, revenus, comptes à recevoir, dépenses incompressibles et/ou préalablement autorisées par le conseil, rémunération et frais de déplacements versés, repas remboursés, factures à payer
7. rapports des différents comités
8. amendements et rapport budgétaires
9. demande relative au règlement sur les usages conditionnels pour un paintball extérieur au 1003, rue Principale
10. engagements au 31 décembre 2016
11. fonds de roulement – remboursement
12. budget 2017 – surplus accumulé
13. avis de motion – règlement modifiant le règlement numéro 2014-03-759 afin de diminuer la dépense et l'emprunt
14. avis de motion – règlement modifiant le règlement numéro 2016-04-818 afin de diminuer la dépense et l'emprunt
15. formation
16. système informatique – ordinateurs

17. refonte du site internet
18. évaluation des bâtiments municipaux pour fins d'assurance – mandat
19. fibre optique – suite des démarches
20. entente entre la Fédération Québécoise des Municipalités et la société en commandite Gaz Métro – adhésion
21. Regroupement pour un Québec en santé – appui
22. Semaine nationale de prévention du suicide

Sécurité publique

23. service des incendies – nombre d'interventions
24. Groupe GPI – services de prévention des risques
25. Groupe GPI – mandat pour la révision du règlement de prévention en matière d'incendie
26. avis de motion – règlement de prévention en matière de sécurité incendie
27. engagement d'une brigadière scolaire sur appel

Transport

28. transport adapté – versement de la deuxième tranche de la subvention 2016 aux usagers
29. transport adapté – résultats de l'année 2016
30. camion de voirie GMC Sierra 1500 – gyrophare et flèche signalétique
31. camions de voirie et de déneigement – installation d'un système de localisation
32. ponceau intersection du 7^e rang ouest et de la route 139 – élargissement – mandat à WSP Canada Inc.
33. ponceau intersection du 7^e rang ouest et de la route 139 – élargissement – demande de soumission
34. adoption de l'entente intermunicipale relative à la réfection du pavage d'une partie de la route Jean-de Brébeuf et d'une partie du chemin du 9^e rang
35. pavage d'une partie de la route Jean-de Brébeuf et d'une partie du chemin du 9^e rang – mandat à WSP Canada Inc.
36. pavage d'une partie de la route Jean-de Brébeuf et d'une partie du chemin du 9^e rang – demande de soumission
37. entente relative à des travaux municipaux avec Excavation Mc B.M. Inc. – addenda 2008-1
38. avis de motion – règlement décrétant des travaux de pavage de la phase 2 du développement Maillette (rue du Pacifique) et un emprunt pour en payer le coût
39. pavage de la phase 2 du développement Maillette (rue du Pacifique) – mandat à WSP Canada Inc.
40. pavage de la phase 2 du développement Maillette (rue du Pacifique) – demande de soumission
41. rue du Pacifique – pavage et abat-poussière
42. mesurage des quantités de substances sortant des carrières et sablières – fin du contrat de 2014
43. mesurage des quantités de substances sortant des carrières et sablières – contrat pour la période du 1^{er} mai au 30 avril 2020
44. éclairage public – achat de fixtures au DEL sur la rue Principale et ajout de luminaires
45. installation de luminaires sur la rue Principale – demande à Hydro-Québec
46. éclairage public – propriété du 781, rue Principale – émondage d'un sapin
47. abat-poussière – demande de soumission
48. réparation des rues et des chemins d'asphalte 2017 – demande de soumission
49. scellement de fissures 2017 – demande de soumission
50. travaux de marquage 2017 – demande de soumission
51. travaux secteur du 863, rue Moreau – amoncellement d'eau sur un terrain privé
52. écoulement d'eau au 925, rue Leclerc

Hygiène du milieu

53. soutirage et déshydratation des boues des étangs aérés – adjudication du contrat
54. usine de filtration – vanne de relâche – travaux
55. vérification des débitmètres et formulaire d'usage de l'eau de l'année 2016 – mandat
56. usine de filtration – nettoyage du réservoir d'eau potable

Santé et bien-être

57. Comité de partage

Aménagement, urbanisme et développement

58. adoption du règlement numéro 2017-02-838 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2006-09-621 »
59. adoption du second projet de règlement numéro 2017-03-842 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2006-09-621 »

Loisirs et culture

60. avis de motion – règlement fixant les tarifs d'inscription pour le soccer été 2017
61. avis de motion – règlement décrétant un emprunt pour l'aménagement de jeux d'eau au Parc du centre communautaire
62. aménagement de jeux d'eau au Parc du centre communautaire – mandat à WSP Canada Inc.
63. hockey mineur à Acton Vale – remboursement d'une partie de la taxe payée comme non-résident
64. Centre communautaire – demande de remboursement de location de salle

Autres

65. Varia
 - a. Comité de loisirs et de culture;
 - b. refonte du site internet – demande de soumission;
 66. correspondances
 67. période de questions
 68. levée de l'assemblée
- Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-02-052

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Les élus ayant pris connaissance des procès-verbaux de l'assemblée publique aux fins de consultation du 16 janvier 2017 et de la séance ordinaire du 16 janvier 2017, ils renoncent à leur lecture.

Il est proposé par la conseillère Raymonde Côté, appuyé par le conseiller Bertrand Massé d'approuver les procès-verbaux de l'assemblée publique aux fins de consultation du 16 janvier 2017 et de la séance ordinaire du 16 janvier 2017. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. SUIVI DES DERNIÈRES SÉANCES

Aucun suivi à faire.

5. DÉPENSES AUTORISÉES

Conformément à la loi, le directeur général et secrétaire-trésorier fait rapport des dépenses autorisées totalisant la somme de 54 687.42 \$ en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation d'autorisation de dépenses ainsi que par résolution du conseil. Une copie de la liste a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

2017-02-053

6. RELEVÉ DES OPÉRATIONS, REVENUS, COMPTES À RECEVOIR, DÉPENSES INCOMPRESSIBLES ET/OU PRÉALABLEMENT AUTORISÉES PAR LE

CONSEIL, RÉMUNÉRATION ET FRAIS DE DÉPLACEMENTS VERSÉS, REPAS REMBOURSÉS, FACTURES À PAYER

a) Relevé des opérations bancaires

Le relevé des opérations des comptes bancaires pour la période du 7 janvier 2017 au 27 janvier 2017 a été remis à chaque membre du conseil.

b) Revenus

Revenus perçus du 7 janvier 2017 au 27 janvier 2017 27 800.44 \$

c) Comptes à recevoir

Taxes et autres comptes à recevoir au 27 janvier 2017 228 679.14 \$

d) Dépenses incompressibles et/ou préalablement autorisées par le conseil

La liste des paiements effectués par Accès D, des paiements préautorisés ainsi que des autres écritures pour le paiement des dépenses incompressibles totalisant la somme de 23 026.18 \$ est déposée. Une copie de la liste a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

e) Rémunération et frais de déplacements versés, repas remboursés

Rémunération versée du 1^{er} janvier 2017 au 31 janvier 2017 54 089.66 \$

Frais de déplacements versés et de repas remboursés
du 1^{er} janvier 2017 au 31 janvier 2017 176.50 \$

f) Factures à payer

La liste des factures à payer totalisant la somme de 211 567.80 \$ a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par le conseiller Ian Lacharité d'approuver la liste des factures à payer et d'en autoriser le paiement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. RAPPORTS DES DIFFÉRENTS COMITÉS

a) par la mairesse Carole Côté

18 janvier 2017 : séance ordinaire du conseil de la MRC de Drummond;

23 janvier 2017 : réunion du Comité d'aide à la réussite scolaire de l'école St-Jean – discussion sur le budget de l'année, les nouveaux projets et sur la sollicitation pour les dons;

1^{er} février 2017 : réunion du Comité consultatif d'urbanisme.

2017-02-054

8. AMENDEMENTS ET RAPPORT BUDGÉTAIRES

Année 2016

Il est proposé par la conseillère Chantale Giroux, appuyé par le conseiller Bertrand Massé d'adopter la liste de contrôle des amendements budgétaires de l'année 2016 portant le numéro d'écriture 201600198 à 201600208 ainsi que le rapport intitulé « État des activités financières » montrant les revenus et les dépenses au 31 décembre 2016 ainsi que les prévisions révisées de l'année 2016 montrant un surplus de 197 710.50 \$ avant la vérification comptable. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Année 2017

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par la conseillère Chantale Giroux d'adopter la liste de contrôle des amendements budgétaires de l'année 2017 portant les numéros d'écriture 201700006 à 201700012, 201700017 à 201700021 ainsi que le rapport intitulé « État des activités financières » montrant les revenus et les dépenses au 2 février 2017 ainsi que les prévisions révisées de l'année 2017 montrant un surplus de 2 041.01 \$. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-02-055

9. DEMANDE RELATIVE AU RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS POUR UN PAINTBALL EXTÉRIEUR AU 1003, RUE PRINCIPALE

Attendu que le 3 novembre 2016, une demande d'autorisation d'un usage conditionnel concernant l'aménagement d'une aire réservée pour du paintball extérieur, a été déposée par Paintball Triple Actions Inc., sur les lots 471P, 472P, 472-22, et 471-3, le tout accompagné de documents d'appui;

Attendu que cet usage est admissible dans les zones I-31 et I-34;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme a examiné la demande et les documents d'appui en fonction des critères d'évaluation applicables (article 18.1, paragraphes 1° à 9°) fixés par le règlement numéro 2013-01-734 et ses amendements, concernant les usages conditionnels et qu'il recommande son approbation sans modification;

Attendu qu'un avis public a été donné et qu'une affiche a été placée sur la porte extérieure de l'entrée du paintball intérieur du 1003, rue Principale le 17 janvier 2017 conformément à l'article 145.33 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* à l'effet que le conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur cette demande à la séance ordinaire du 6 février 2017;

Attendu que des personnes présentes s'expriment sur cette demande;

Il est proposé par la conseillère Raymonde Côté, appuyé par le conseiller Pierre Côté que la Municipalité de Wickham autorise, en vertu du Règlement numéro 2013-01-734 et ses amendements, concernant les usages conditionnels, l'aménagement d'une aire réservée pour du paintball extérieur au 1003, rue Principale par Paintball Triple Actions Inc., sur les lots 471P, 472P, 472-22, et 471-3 dans les zones I-31 et I-34, et cet usage doit être exercé conformément au contenu des plans et documents déposés le 3 novembre 2016 et intitulés « aménagement prévu par Paintball Triple Action Inc. pour terrain de paintball extérieur dans les zones I-31 et I-34 », lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-02-056

10. ENGAGEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2016

Attendu que les travaux ou les dépenses pour certains engagements de crédit autorisés au cours de l'année 2016 ne sont pas complétés;

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par la conseillère Raymonde Côté d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer les écritures comptables nécessaires pour les activités de fonctionnement afin de créer un surplus accumulé pour affecter les engagements 2016 non complétés au budget 2017 :

Nom fournisseur	Description détail	Dépense nette (engagement)	Financement
Régulvar	appel de service - vérification des détecteurs de gaz	321.26 \$	Activités de fonctionnement
WSP Canada Inc.	R2016-08-356 - construction d'un stationnement adjacent à la rue Blanchard - préparation des plans et devis	2 225.73 \$	Activités de fonctionnement
WSP Canada Inc.	estimation préliminaire coût des travaux – ponceaux	1 028.88 \$	Activités de fonctionnement
Cèdres de la Montérégie S.E.N.C.	3 poteaux pour accès au parc du Centre communautaire par la rue des Loisirs	393.70 \$	Activités de fonctionnement

Monty Sylvestre	R2016-10-437 - acte de rétrocession - vente du lot 470-2-6 - mise en demeure	524.94 \$	Activités de fonctionnement
i5 Conseil Inc.	R2016-08-360 - refonte du site Internet - préparation d'un appel d'offres	1 574.81 \$	Surplus réservé pour les équipements informatiques et / ou site Internet
Me Manon Adam	R2016-10-437 - acte de rétrocession - vente du lot 470-2-6	839.90 \$	Activités de fonctionnement
Morency Société d'Avocats	honoraires professionnels	262.47 \$	Activités de fonctionnement
MRC de Drummond	R2016-07-330 - cartes à jouer à l'effigie du logo de la MRC de Drummond	154.85 \$	Activités de fonctionnement
Total activités de fonctionnements		7 326.54 \$	
Les Services Exp inc.	R2016-09-378 - travaux routiers rue Blanchard et 10 ^e rang - honoraires de laboratoire	8 005.29 \$	Emprunt à long terme (règlement # 2016-07-827) et TECQ 2014-2018
WSP Canada Inc.	R2014-03-114 - honoraires d'ingénierie raccordement puits Boire 6	20 430.58 \$	Emprunt à long terme (règlement # 2014-03-760)
WSP Canada Inc.	R2016-06-263 - honoraires plans, devis et surveillance des travaux – 10 ^e rang et rue Blanchard	7 908.72 \$	TECQ 2014-2018
Les Entreprises Yvan Lacoste Inc.	R2016-10-437 - rétrocession du terrain lot 470-2-6	24 150.79 \$	Surplus accumulé non affecté
Total activités d'investissements		60 495.38 \$	
Nom fournisseur	Description détail	Dépense nette (engagement)	Financement
WSP Canada Inc.	R2016-11-488 - Vanne de relâche - travaux usine de filtration	1 049.87 \$	Activités de fonctionnement (16% à l'ensemble) / emprunt au fonds roulement (84 % au secteur)
Total activités de fonctionnement (16 % à l'ensemble)		167.98 \$	
Total activités d'investissement (84 % au secteur)		881.89 \$	

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-02-057

11. FONDS DE ROULEMENT – REMBOURSEMENT

Il est proposé par la conseillère Chantale Giroux, appuyé par le conseiller Bertrand Massé de rembourser le 31 mars 2017 la somme de 56 664.98 \$ au fonds de roulement répartie comme suit :

- la partie de l'emprunt effectué en vertu de la résolution numéro 2008-07-272 soit la somme de 7 724.86 \$ (projet 2008-01 travaux routiers 7^e rang);

- . la partie de l'emprunt effectué en vertu de la résolution numéro 2008-07-278 soit la somme de 5 768.93 \$ (reconstruction de la patinoire);
- . la partie de l'emprunt effectué en vertu de la résolution numéro 2008-08-307 soit la somme de 4 121.74 \$ (réaménagement des terrains de soccer numéros 1, 2 et 3);
- . la partie de l'emprunt effectué en vertu des résolutions numéros 2009-09-677 et 2010-06-210 soit la somme de 1 060.46 \$ (achat terrain pour zone de protection autour des puits A et B);
- . la partie de l'emprunt effectué en vertu de la résolution numéro 2010-06-676 soit la somme de 4 000.00 \$ (travaux pour Médiathèque);
- . la partie de l'emprunt effectué en vertu de la résolution numéro 2011-03-121 soit la somme de 595.55 \$ (local des patineurs);
- . la partie de l'emprunt effectué en vertu des résolutions numéros 2011-07-332 et 2011-09-426 soit la somme de 15 000.04 \$ (agrandissement hôtel de ville);
- . la partie de l'emprunt effectué en vertu de la résolution numéro 2013-03-140 soit la somme de 3 375.89 \$ (recherche en eau);
- . la partie de l'emprunt effectué en vertu de la résolution numéro 2013-05-224 soit la somme de 1 914.42 \$ (aménagement paysager Centre communautaire);
- . la partie de l'emprunt effectué en vertu de la résolution numéro 2013-11-429 soit la somme de 1 347.41 \$ (fourniture et installation d'une clôture entrepôt d'abrasifs);
- . la partie de l'emprunt effectué en vertu de la résolution numéro 2014-02-080 soit la somme de 1 544.77 \$ (appareils respiratoires - incendie);
- . la partie de l'emprunt effectué en vertu des résolutions numéros 2014-07-289, 2014-10-401, 2014-12-493, 2015-06-291, 2015-11-510, 2016-05-216 et 2016-10-423 soit la somme de 7 637.12 \$ (éclairage public – fixtures à éclairage Del);
- . la partie de l'emprunt effectué en vertu de des résolutions numéros 2014-11-475 et 2015-10-473 soit la somme de 1 687.27 \$ (achat d'enseignes);
- . la partie de l'emprunt effectué en vertu de la résolution numéro 2015-01-018 soit la somme de 886.52 \$ (caméra thermique incendie).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-02-058

12. BUDGET 2017 – SURPLUS ACCUMULÉ

Attendu les prévisions budgétaires adoptées pour l'année 2017;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par le conseiller Pierre Côté d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer une écriture comptable au montant de 58 725 \$ du surplus accumulé non affecté pour la vidange des fosses septiques aux activités de fonctionnement 2017. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-02-059

13. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-03-759 AFIN DE DIMINUER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT

Le conseiller Ian Lacharité donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance du conseil, d'un règlement modifiant le règlement numéro 2014-03-759 décrétant un emprunt pour le prolongement des rues dans le parc industriel afin de diminuer la dépense et l'emprunt et demande de dispense de lecture est faite conformément à la loi.

2017-02-060

14. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-04-818 AFIN DE DIMINUER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT

La conseillère Raymonde Côté donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance du conseil, d'un règlement modifiant le règlement numéro 2016-04-818 décrétant des travaux pour la réfection de la toiture de l'usine de filtration et un emprunt pour en payer les coûts afin de diminuer la dépense et l'emprunt et demande de dispense de lecture est faite conformément à la loi.

2017-02-061

15. FORMATION

Attendu que les sommes nécessaires sont prévues au budget 2017 pour la formation;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par la conseillère Raymonde Côté :

- . d'autoriser l'émission d'un déboursé au montant de 758.84 \$ à Formations Qualitemps en paiement des frais d'inscription aux cours de formation en salle pour la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe et la secrétaire administrative « gestion du temps, des activités et des priorités » qui se donnera à Sherbrooke le 6 avril 2017 et de rembourser sur présentation de pièces justificatives les autres frais inhérents reliés à cette formation et ce, selon les directives en vigueur;
- . d'autoriser l'émission d'un déboursé au montant de 389.77 \$ à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec en paiement des frais d'inscription au cours de formation en ligne pour la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe « l'adjudication de contrats municipaux : fondements, obligations et contrôles »;
- . de retenir les services de l'Association paritaire pour la santé et la sécurité au travail pour former un groupe d'environ 12 employés de la Municipalité pour la formation « SIMDUT » qui se tiendra au Centre communautaire en avril prochain pour un coût de 775 \$ taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-02-062

16. SYSTÈME INFORMATIQUE – ORDINATEURS

Attendu que ces dépenses sont prévues au budget 2017;

Il est proposé par la conseillère Chantale Giroux, appuyé par le conseiller Bertrand Massé de retenir les services du Groupe Info Plus :

- . pour transférer les informations se trouvant sur le portable de la directrice générale adjointe sur un ordinateur se trouvant dans le local de la Médiathèque et qui sera utilisé dorénavant par celle-ci pour une dépense évaluée à 500 \$ taxes en sus;
- . pour transférer les informations se trouvant sur un ordinateur de la salle des bénévoles de la Médiathèque sur un portable pour une dépense évaluée à 500 \$ taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-02-063

17. REFONTE DU SITE INTERNET

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par la conseillère Chantale Giroux de ne pas adjuger le contrat pour la refonte du site internet vu que l'offre reçue est plus élevée que le budget prévu de sorte que la Municipalité met donc fin au processus d'appel d'offres. Adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-02-064

18. ÉVALUATION DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX POUR FINS D'ASSURANCE – MANDAT

Attendu que la Municipalité fait évaluer aux 5 ans ces propriétés aux fins d'assurance;

Attendu l'offre de services déposée par Daniel Bouchard évaluateur agréé;

Attendu que cette dépense est prévue au budget 2017;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par la conseillère Raymonde Côté de mandater Daniel Bouchard évaluateur agréé pour des honoraires de 1 200 \$ taxes en sus pour établir la valeur de reconstruction des bâtiments municipaux et ce, aux fins d'assurance conformément à l'offre de services du 11 janvier 2017. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-02-065

19. FIBRE OPTIQUE – SUITE DES DÉMARCHES

Attendu qu'une présentation a eu lieu le 14 décembre 2016 au bénéfice des membres du conseil de la MRC de Drummond, par les consultants MM. Alain et Richard Lampron, portant sur l'analyse préliminaire d'un projet collectif de déploiement de fibres optiques devant permettre à l'ensemble des résidents du territoire d'avoir accès à des services de télécommunication à haute vitesse;

Attendu la rencontre tenue le 30 janvier 2017 entre les membres du conseil de la Municipalité et le consultant Richard Lampron;

Attendu qu'afin de poursuivre les démarches entreprises par la MRC il y aurait lieu, dans une prochaine étape, de procéder à l'ingénierie préliminaire associée à un réseau de fibre optique, à la recherche de partenaires et à l'élaboration d'un plan d'affaires;

Attendu que les prévisions budgétaires 2017 de la MRC de Drummond prévoient un montant maximal de 50 000 \$ du Fonds de développement des territoires 2016-2017 pour le dossier de la fibre optique;

Attendu que les membres de la MRC de Drummond souhaitent évaluer la possibilité de réaliser ce projet sur leur territoire en consultant le conseil de leur municipalité;

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par le conseiller Bertrand Massé :

- . que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- . que le conseil de la Municipalité de Wickham signifie à la MRC de Drummond son intérêt à la poursuite des prochaines étapes afin d'être en mesure de prendre une décision éclairée pour la mise en place possible de la fibre optique sur l'ensemble du territoire;
- . que le conseil de la Municipalité de Wickham signifie à la MRC de Drummond son intérêt à participer au dépôt d'un projet dans le cadre des programmes de financement annoncés par les deux paliers de gouvernement, dans le respect de la date limite du 20 avril 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-02-066

20. ENTENTE ENTRE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS ET LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO – ADHÉSION

Considérant que les municipalités sont, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-41.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale;

Considérant que la *Loi sur la Régie de l'énergie* (L.R.Q. chapitre R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ce réseau de distribution;

Considérant qu'il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et la municipalité ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie;

Considérant qu'il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité;

Considérant que le 1^{er} décembre 2016, Gaz Métro et la Fédération Québécoise des Municipalités ont conclu une entente de principe à cet égard;

Considérant que l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2 % des coûts des travaux effectués par Gaz Métro sur le territoire de la municipalité;

Considérant que l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur gazier;

Après étude et considération :

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par la conseillère Raymonde Côté :

- . que les conditions prévues à l'entente de principe entre la Fédération Québécoise des Municipalités et Gaz Métro soient adoptées telles que soumises;
- . que copies de cette résolution soient transmises à la Fédération Québécoise des Municipalités et à Gaz Métro.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-02-067

21. REGROUPEMENT POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ – APPUI

Attendu qu'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population;

Attendu que le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux;

Attendu que la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents;

Attendu que le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.;

Il est proposé par la conseillère Chantale Giroux, appuyé par le conseiller Ian Lacharité de signifier notre appui au *Regroupement pour un Québec en santé* et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

- . de poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
 - a. par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
 - b. par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;
- . d'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois;
- . d'acheminer copie de la présente résolution au député de notre circonscription, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-02-068

22. SEMAINE NATIONALE DE PRÉVENTION DU SUICIDE

Attendu que la 27^e Semaine nationale de prévention du suicide s'est déroulée du dimanche 29 janvier au samedi 4 février 2017 sous le thème « le suicide n'est pas une option »;

Attendu que Lucie Trahan est originaire de Wickham et a publié un livre semi autobiographique racontant l'histoire d'une adolescente qui a tenté de mettre fin à ses jours;

Attendu la demande reçue de Lucie Trahan;

Il est proposé par la conseillère Raymonde Côté, appuyé par le conseiller Pierre Côté de ratifier l'achat de Lucie Trahan de 3 copies de son livre intitulé « Une noyade dans le brouillard » dont 2 seront placés à la bibliothèque et un qui sera tiré lors du brunch des bénévoles et de publier sans frais dans l'Info Wickham du 20 février 2017 une publicité d'une demi-page concernant la vente de son livre. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

23. SERVICE DES INCENDIES – NOMBRE D'INTERVENTIONS

Les membres du conseil sont informés que le service des incendies a répondu à aucun appel en entraide et à 3 appels sur notre territoire pour la période du 8 janvier 2017 au 31 janvier 2017.

2017-02-069

24. GROUPE GPI – SERVICES DE PRÉVENTION DES RISQUES

Attendu que la Municipalité doit répondre aux exigences du schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Drummond;

Attendu que la Municipalité désire effectuer de la prévention pour prévenir les risques d'incendie sur son territoire;

Attendu que le Groupe GPI possède des ressources formées pour bien accomplir la tâche;

Attendu l'offre reçue de Groupe GPI reçue le 6 décembre 2016;

Il est proposé par la conseillère Raymonde Côté, appuyé par le conseiller Bertrand Massé :

- . de retenir les services de Groupe GPI pour effectuer la classification des risques, les visites de prévention en incendie pour les risques moyens, élevés et très élevés pour l'année 2017, selon l'offre de services datée du 6 décembre 2016, pour une dépense d'environ 17 061 \$ taxes en sus;
- . d'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat à intervenir avec le Groupe GPI portant le numéro GPI2017;
- . d'autoriser la direction générale à communiquer avec le Groupe GPI lors de besoins ponctuels à tarif horaire;
- . d'autoriser la Municipalité à effectuer les déboursés à Groupe GPI selon l'échéancier suivant : 25 % le 9 février 2017, 25 % le 1^{er} juin 2017 et les 2 derniers versements selon la progression des visites effectuées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Copie du contrat est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

2017-02-070

25. GROUPE GPI – MANDAT POUR LA RÉVISION DU RÈGLEMENT DE PRÉVENTION EN MATIÈRE D'INCENDIE

Attendu que la Municipalité doit procéder à certaines modifications au niveau de son règlement de prévention en matière d'incendie;

Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par la conseillère Raymonde Côté de retenir les services de Groupe GPI pour la révision du règlement de prévention en matière d'incendie afin d'y apporter des modifications pour l'adapter à certains niveaux, tels que les inspections, les autorités compétentes, l'application des différents codes, etc., le tout, pour une dépense d'environ 600 \$ taxes en sus. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-02-071

26. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE PRÉVENTION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le conseiller Pierre Côté donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance du conseil, d'un règlement modifiant le règlement de prévention en matière de sécurité incendie en respect du plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques incendie et demande de dispense de lecture est faite conformément à la loi.

2017-02-072

27. ENGAGEMENT D'UNE BRIGADIÈRE SCOLAIRE SUR APPEL

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par la conseillère Chantale Giroux de reporter ce dossier pour discussions à une prochaine séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-02-073 28. TRANSPORT ADAPTÉ – VERSEMENT DE LA DEUXIÈME TRANCHE DE LA SUBVENTION 2016 AUX USAGERS

Attendu que la Municipalité a mis sur pied depuis le 1^{er} janvier 2007 un service de transport adapté pour les personnes handicapées ayant droit;

Attendu que la Municipalité s'est engagée à verser le paiement de la subvention deux fois par année;

Attendu qu'il y a lieu de verser les subventions pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 31 décembre 2016;

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par la conseillère Chantale Giroux d'autoriser les déboursés pour le transport aux personnes handicapées ayant droit qui ont soumis un rapport de déplacements :

NOM DE LA PERSONNE	MONTANT À VERSER
Marcel Lemire	179.12 \$
Hugo Dion	568.10 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-02-074 29. TRANSPORT ADAPTÉ – RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2016

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par le conseiller Ian Lacharité de confirmer les résultats suivants pour l'année 2016 concernant le transport adapté :

- les revenus totaux 1 792.84 \$
- les revenus des usagers 558.60 \$
- la contribution municipale 358.57 \$
- la subvention gouvernementale 875.67 \$
- les dépenses totales 1 792.84 \$
- la somme totale versée aux utilisateurs des services 1 234.24 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-02-075 30. CAMION DE VOIRIE GMC SIERRA 1500 – GYROPHARE ET FLÈCHE SIGNALÉTIQUE

Attendu les soumissions reçues;

Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par le conseiller Ian Lacharité d'acheter de Signalisation 2020 un gyrophare et une flèche signalétique pour installer sur le nouveau camion de voirie GMC Sierra 1500 de l'année 2016 pour le prix de 1 450 \$ taxes en sus plus les frais d'installation au montant de 650 \$ taxes en sus et que ces dépenses soient payées à même le surplus accumulé non affecté pour l'achat et le remplacement des équipements. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-02-076 31. CAMIONS DE VOIRIE ET DE DÉNEIGEMENT – INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE LOCALISATION

Attendu que l'installation d'un système de localisation sur les camions de voirie et de déneigement permettra entre autres :

- de localiser chaque véhicule en temps réel et de faire des recherches dans l'historique;
- de faire le suivi de la vitesse des véhicules et des arrêts brusques;
- d'imprimer des rapports indiquant où chaque véhicule a circulé;
- d'installer des alertes pour des endroits stratégiques;

Attendu la soumission reçue de Gestion Écono Plus Inc.;

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par la conseillère Raymonde Côté :

- d'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité un contrat de location de 36 mois avec Gestion Écono Plus Inc. pour la location d'un système de localisation pour les 2 camions de voirie et les 2 camions de déneigement pour le prix mensuel de 39.95 \$ taxes en sus par camion;
- d'acheter de Gestion Écono Plus Inc. le module de gestion du temps au prix de 139.95 \$ taxes en sus par camion, 10 cartes magnétiques au prix unitaire de 50 \$ taxes

en sus pour identifier chaque conducteur et 2 relais pour l'utilisation du PTO au prix de 20 \$ par relais plus taxes pour installer sur les camions de déneigement plus les frais d'installation sur les 4 camions au coût de 350 \$ taxes en sus;

- . d'amender le poste budgétaire 0222025516 d'une somme de 84 \$, le poste 0232040516 d'une somme de 438 \$ et le poste 0233040516 d'une somme de 1 156 \$ en prenant les deniers nécessaires du surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-02-077 32. PONCEAU INTERSECTION DU 7^e RANG OUEST ET DE LA ROUTE 139 – ÉLARGISSEMENT – MANDAT À WSP CANADA INC.

Attendu le nombre élevé de véhicules circulant sur la route 139;

Attendu qu'il est difficile de tourner avec un véhicule lourd du 7^e rang ouest en direction du secteur urbain sans empiéter dans l'autre voie de la route 139 et que les membres du conseil sont d'avis d'élargir ce rayon;

Attendu que cette dépense est prévue au budget 2017;

Attendu l'offre de service professionnel reçue de la firme d'Ingénierie WSP Canada Inc.; Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par le conseiller Bertrand Massé de mandater la firme d'ingénierie WSP Canada Inc. pour refaire la géométrie de la section de l'intersection du 7^e rang ouest et de la route 139 en direction du secteur urbain incluant l'estimation budgétaire, la préparation des plans et devis du document d'appel d'offres et pour effectuer la surveillance des travaux pour des honoraires variant de 2 530 \$ à 6 130 \$ plus taxes tout dépendant des exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans ce dossier conformément aux offres de services du 21 novembre 2016 et du 3 février 2017 ainsi que du courriel du 6 février 2017 de Jean Beauchesne. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-02-078 33. PONCEAU INTERSECTION DU 7^e RANG OUEST ET DE LA ROUTE 139 – ÉLARGISSEMENT – DEMANDE DE SOUMISSION

Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par la conseillère Chantale Giroux :

- . d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à demander des soumissions sur invitation pour les travaux d'élargissement du ponceau à l'intersection du 7^e rang ouest et de la route 139 par appel d'offres publié dans le système électronique Sé@o conformément à la politique de gestion contractuelle;
- . que les soumissions devront être adressées à la Municipalité en conformité à l'appel d'offres demandé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-02-079 34. ADOPTION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA RÉFECTION DU PAVAGE D'UNE PARTIE DE LA ROUTE JEAN-DE BRÉBEUF ET D'UNE PARTIE DU CHEMIN DU 9^e RANG

Attendu qu'une municipalité peut par résolution, autoriser la conclusion d'une entente relative à des biens, des services ou à des travaux avec toute autre municipalité, aux fins de leur compétence, et ce, en vertu des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec (L.R.Q. c. C-27.1)*;

Attendu que les Municipalités de Wickham et de Saint-Germain-de-Grantham désirent s'entendre pour faire exécuter des travaux de réfection de pavage d'une partie de la route Jean-de Brébeuf et d'une partie du chemin du 9^e rang;

Attendu qu'il est dans l'intérêt des municipalités de conclure la présente entente;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par la conseillère Chantale Giroux que la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente relative à la réfection du pavage d'une partie de la route Jean-de Brébeuf et d'une partie du chemin du 9^e rang. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Copie de la présente entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

2017-02-080 35. PAVAGE D'UNE PARTIE DE LA ROUTE JEAN-DE BRÉBEUF ET D'UNE PARTIE DU CHEMIN DU 9^e RANG – MANDAT À WSP CANADA INC.

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par le conseiller Pierre Côté de reporter ce dossier pour discussions à une prochaine séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-02-081 36. PAVAGE D'UNE PARTIE DE LA ROUTE JEAN-DE BRÉBEUF ET D'UNE PARTIE DU CHEMIN DU 9^e RANG – DEMANDE DE SOUMISSION

Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par la conseillère Chantale Giroux :

- . d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à demander des soumissions pour le pavage d'une partie de la route Jean-de Brébeuf et d'une partie du chemin du 9^e rang par appel d'offres publié dans le journal L'Express et dans le système électronique Sé@o conformément à la politique de gestion contractuelle conditionnel à la signature de l'entente intermunicipale avec la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham;
- . que les soumissions devront être adressées à la Municipalité en conformité à l'appel d'offres demandé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-02-082 37. ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX AVEC EXCAVATION MC B.M. INC. – ADDENDA 2008-1

Attendu la demande reçue de citoyens du secteur;

Attendu l'addenda 2008 signé le 19 juin 2008 avec Excavation Mc B.M. Inc. concernant l'entente relative à des travaux municipaux pour la phase 2 du développement Maillette;

Attendu que la Municipalité et Excavation Mc B.M. Inc. se sont entendus pour modifier l'article 3 de l'addenda 2008 pour remplacer le mot « construits » par le mot « vendus »;

Il est proposé par la conseillère Raymonde Côté, appuyé par le conseiller Bertrand Massé d'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité l'addenda 2008-1 à intervenir avec Excavation Mc B.M. Inc. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Copie de l'addenda 2008-01 est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

2017-02-083 38. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PAVAGE DE LA PHASE 2 DU DÉVELOPPEMENT MAILLETTE (RUE DU PACIFIQUE) ET UN EMPRUNT POUR EN PAYER LE COÛT

Le conseiller Bertrand Massé donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance du conseil, d'un règlement décrétant des travaux de pavage de la phase 2 du développement Maillette (rue du Pacifique) et un emprunt pour en payer le coût et demande de dispense de lecture est faite conformément à la loi.

2017-02-084 39. PAVAGE DE LA PHASE 2 DU DÉVELOPPEMENT MAILLETTE (RUE DU PACIFIQUE) – MANDAT À WSP CANADA INC.

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par la conseillère Chantale Giroux de reporter ce dossier pour discussions à une prochaine séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-02-085 40. PAVAGE DE LA PHASE 2 DU DÉVELOPPEMENT MAILLETTE (RUE DU PACIFIQUE) – DEMANDE DE SOUMISSION

Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par le conseiller Bertrand Massé :

- . d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à demander des soumissions pour le pavage de la phase 2 du développement Maillette (rue du Pacifique) par appel d'offres publié dans le système électronique Sé@o conformément à la politique de gestion contractuelle;
- . que les soumissions devront être adressées à la Municipalité en conformité à l'appel d'offres demandé.

Adoptée à l'unanimité des conseiller présents.

2017-02-086

41. RUE DU PACIFIQUE – PAVAGE ET ABAT-POUSSIÈRE

Il est proposé par la conseillère Chantale Giroux, appuyé par le conseiller Ian Lacharité d'informer les citoyens de la rue du Pacifique via l'info Wickham du 20 février 2017 :

- . que la Municipalité devrait procéder aux travaux de pavage de la phase 2 du développement au cours de l'année 2017 soit du pavage existant jusqu'à la rue Boisjoli aux frais des propriétaires riverains;
- . que la Municipalité épandra en plus grande quantité de l'abat-poussière en 2017 et au cours des prochaines années suite aux demandes reçues.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-02-087

42. MESURAGE DES QUANTITÉS DE SUBSTANCES SORTANT DES CARRIÈRES ET SABLIERES – FIN DU CONTRAT DE 2014

Attendu que le contrat intervenu avec la compagnie 7006314 Canada Inc. (Promotek Canada) venait à échéance le 30 avril 2017;

Attendu l'avis donné par le directeur général et secrétaire trésorier à la compagnie 7006314 Canada Inc. (Promotek Canada) le 30 janvier 2017;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par le conseiller Ian Lacharité de ratifier la décision d'aviser la compagnie 7006314 Canada Inc. (Promotek Canada) que la Municipalité met fin au contrat intervenu en 2014 pour le mesurage des quantités de substances sortant des carrières et sablières et n'opte pas pour l'année supplémentaire prévue au contrat qui était à la discrétion de la Municipalité. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-02-088

43. MESURAGE DES QUANTITÉS DE SUBSTANCES SORTANT DES CARRIÈRES ET SABLIERES – CONTRAT POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} MAI 2017 AU 30 AVRIL 2020

Attendu l'offre de services reçue de la compagnie 7006314 Canada Inc. (Promotek Canada) le 7 novembre 2016 pour le mesurage des quantités de substances sortant des carrières et sablières;

Attendu que cette offre est pour la période du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2020;

Attendu que la dépense nette de cette offre est évaluée à 22 816 \$;

Il est proposé par la conseillère Raymonde Côté, appuyé par le conseiller Ian Lacharité :

- . d'aviser la compagnie 7006314 Canada Inc. (Promotek Canada) que la Municipalité accepte l'offre de services du 7 novembre 2016 pour le mesurage des quantités de substances sortant des carrières et sablières pour la période du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2020 dont la dépense nette est évaluée à 22 816 \$;
- . de payer la dépense annuelle en prenant les deniers nécessaires du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques provenant des redevances des carrières et sablières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-02-089

44. ÉCLAIRAGE PUBLIC – ACHAT DE FIXTURES AU DEL SUR LA RUE PRINCIPALE ET AJOUT DE LUMINAIRES

Attendu que le conseil est d'avis de remplacer la balance des fixtures à vapeur de sodium des luminaires de la rue Principale dans le secteur urbain pour un meilleur éclairage;

Attendu que le conseil est d'avis d'ajouter 2 nouveaux luminaires dans le secteur urbain;

Attendu l'économie mensuelle en électricité d'un éclairage DEL au lieu d'un éclairage à vapeur de sodium;

Attendu la soumission déposée par F. Houle Électrique Inc.;

Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par le conseiller Ian Lacharité :

- . d'acheter de F. Houle Électrique Inc. pour une dépense totale de 7 930 \$ taxes en sus :
 - 2 fixtures de 90 watts avec photocelle de marque Philips de Lumec et potence de 8 pieds au prix unitaire de 665 \$ taxes en sus;
 - 13 fixtures de 90 watts avec photocelle de marque Philips de Lumec au prix unitaire de 440 \$ taxes en sus;
- . de payer ces dépenses en empruntant une somme de 7 401.62 \$ au fonds de roulement remboursable sur 5 ans dont un premier versement de 1 480.34 \$ en 2018 et 4 versements égaux de 1 480.32 \$ à compter de l'an 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-02-090 45. INSTALLATION DE LUMINAIRES SUR LA RUE PRINCIPALE – DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par la conseillère Raymonde Côté :

- . que le conseil accepte le plan montrant l'installation de 2 nouveaux luminaires de type DEL 90 watts dont un installé sur le poteau près de l'enseigne situé face au 686, rue Principale et l'autre sur le poteau situé près de l'enseigne numérique;
- . de demander à Hydro-Québec d'installer ou de modifier l'éclairage public de la municipalité tel que soumis sur la demande;
- . d'aviser Hydro-Québec que la Municipalité accepte de payer les coûts fixes d'installation, de remplacement ou d'enlèvement, selon le cas;
- . de demander à Hydro-Québec d'aviser la Municipalité si une contribution pour des travaux effectués sur leur réseau doit être payée par la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-02-091 46. ÉCLAIRAGE PUBLIC – PROPRIÉTÉ DU 781, RUE PRINCIPALE – ÉMONDAGE D'UN SAPIN

Attendu que des branches d'un sapin appartenant au propriétaire du 781, rue Principale nuisent à l'éclairage public et à l'embellissement de la rue Principale dans ce secteur;

Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par le conseiller Bertrand Massé :

- . de demander au propriétaire du 781, rue Principale une autorisation écrite pour faire émonder aux frais de la Municipalité les branches du sapin qui nuisent à l'éclairage public et à l'embellissement de la rue Principale dans ce secteur;
- . de retenir les services d'Élagage Drummond Inc. pour émonder les branches du sapin de la propriété du 781, rue Principale qui nuisent à l'éclairage public et à l'embellissement dans ce secteur si le propriétaire autorise les travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-02-092 47. ABAT-POUSSIÈRE – DEMANDE DE SOUMISSION

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par la conseillère Chantale Giroux :

- . d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à demander des soumissions pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière pour un contrat de 3 ans dans le système électronique Sé@o conformément à la politique de gestion contractuelle;
- . que les soumissions devront être adressées à la Municipalité en conformité à l'appel d'offres demandé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-02-093 48. RÉPARATION DES RUES ET CHEMINS D'ASPHALTE 2017 – DEMANDE DE SOUMISSION

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par la conseillère Chantale Giroux :

- . d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à demander des soumissions pour la réparation des rues et chemins d'asphalte par appel d'offres dans le système électronique Sé@o conformément à la politique de gestion contractuelle;
- . que les soumissions devront être adressées à la Municipalité en conformité à l'appel d'offres demandé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-02-094 49. SCELLEMENT DE FISSURES 2017 – DEMANDE DE SOUMISSION

Il est proposé par la conseillère Raymonde Côté, appuyé par le conseiller Bertrand Massé :

- . d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à demander des soumissions pour les travaux de scellement de fissures par appel d'offres publié dans le système électronique Sé@o conformément à la politique de gestion contractuelle;
- . que les soumissions devront être adressées à la Municipalité en conformité à l'appel d'offres demandé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-02-095 50. TRAVAUX DE MARQUAGE 2017– DEMANDE DE SOUMISSION

Attendu que la sécurité des personnes circulant sur les chemins municipaux est très importante;

Attendu que le marquage des chemins est une forme de sécurité;

Attendu qu'il est nécessaire de marquer la piste cyclable;

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par la conseillère Raymonde Côté :

- . d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à demander des soumissions pour les travaux de marquage dans le système électronique Sé@o conformément à la politique de gestion contractuelle;
- . que les soumissions devront être adressées à la Municipalité en conformité à l'appel d'offres demandé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-02-096 51. TRAVAUX SECTEUR DU 863, RUE MOREAU – AMONCELLEMENT D'EAU SUR UN TERRAIN PRIVÉ

Attendu la recommandation de la firme d'ingénierie WSP Canada Inc.;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par la conseillère Raymonde Côté d'aviser le propriétaire du 863, rue Moreau que la Municipalité abaissera légèrement l'accotement et la pelouse d'environ 100 millimètres pour permettre l'écoulement des eaux de surface vers la rue Timmons et que les travaux seront exécutés au printemps 2017. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-02-097 52. ÉCOULEMENT D'EAU AU 925, RUE LECLERC

Attendu la demande reçue du propriétaire du 925, rue Leclerc,

Attendu que la solution pour régler le problème d'écoulement et de rétention d'eau dans le secteur du 925, rue Leclerc est l'installation de conduits pluviaux avec puisards;

Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par le conseiller Ian Lacharité :

- . de demander au propriétaire du 925, rue Leclerc de faire signer une requête par les propriétaires de la rue Leclerc demandant à la Municipalité de faire une étude de coût pour l'installation de conduits pluviaux avec regards sur cette rue;
- . d'aviser le propriétaire du 925, rue Leclerc que les frais de cette étude et le coût des travaux s'ils sont exécutés seront aux frais des propriétaires riverains.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-02-098 53. SOUTIRAGE ET DÉSHYDRATATION DES BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS – ADJUDICATION DU CONTRAT

Chaque membre du conseil a reçu une copie du rapport concernant l'ouverture des soumissions pour le soutirage et déshydratation des boues des étangs aérés.

Il est proposé par la conseillère Raymonde Côté, appuyé par le conseiller Pierre Côté :

- . d'adjuger le contrat pour le soutirage et déshydratation des boues des étangs aérés à Centrix Environnement inc. pour le prix de 49 669.20 \$ taxes incluses conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt;
- . que le devis d'appel d'offres, la soumission de Centrix Environnement inc. et la présente résolution soient le contrat liant la Municipalité et Centrix Environnement inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-02-099

54. USINE DE FILTRATION – VANNE DE RELÂCHE – TRAVAUX

Attendu qu'une vanne papillon doit être remplacée pour permettre de compléter les travaux pour changer la vanne de relâche à l'usine de filtration;

Attendu qu'une pompe doit être installée temporairement pour maintenir la distribution de l'eau dans le réseau d'aqueduc afin de permettre le remplacement de la vanne papillon;

Attendu que les travaux seront exécutés tard en soirée ou de nuit afin que la consommation soit au minimum;

Attendu les prix demandés auprès de différents fournisseurs;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par la conseillère Raymonde Côté :

- . d'acheter du Groupe Mécano la vanne papillon au coût de 488.75 \$ taxes en sus qui sera installée en même temps que le Groupe Mécano terminera l'installation de la vanne de relâche;
- . d'acheter de Bisson Service au coût de 1 376.22 \$ plus taxes la pompe qui servira au pompage temporaire pour maintenir la distribution de l'eau dans le réseau d'aqueduc conformément à la soumission du 12 janvier 2017;
- . de retenir les services de F. Houle Électrique inc. pour l'installation électrique permanente de la pompe avec attaches rapides pour le coût de 1 250 \$ taxes en sus conformément à la soumission du 1^{er} février 2017;
- . que 16 % de ces dépenses soient payables par l'ensemble des contribuables du territoire à même le surplus prévu de l'année en cours;
- . que 84 % de ces dépenses soient empruntées au fonds de roulement remboursable sur une période de 10 ans et payable annuellement par le secteur par une taxe imposée sur tous les immeubles imposables desservis par le réseau d'aqueduc et sur tous les immeubles imposables adjacents à une rue sur laquelle le réseau d'aqueduc passe d'après la valeur telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur chaque année, et ce, conformément aux articles 1094.0.2 et 1094.0.3 du *Code municipal* quant aux intérêts à payer par le secteur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-02-100

55. VÉRIFICATION DES DÉBITMÈTRES ET FORMULAIRE D'USAGE DE L'EAU DE L'ANNÉE 2016 – MANDAT

Attendu la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable;

Attendu les offres de services reçues d'Asisto Services Techniques des Eaux inc. et de Nordikeau;

Attendu que ces dépenses sont prévues au budget 2017;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par la conseillère Chantale Giroux de retenir les services d'Asisto Services Techniques des Eaux inc. pour des honoraires de 1 580 \$ taxes en sus pour la vérification des débitmètres et pour compléter le formulaire d'usage de l'eau de l'année 2016 conformément à l'offre de services du 20 janvier 2017 et du courriel du 1^{er} février 2017. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-02-101

56. USINE DE FILTRATION – NETTOYAGE DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE

Attendu les propositions reçues d'Aquatech Société de gestion de l'eau inc. et de Nordikeau;

Attendu que cette dépense est prévue au budget 2017;

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par le conseiller Bertrand Massé de retenir les services d'Aquatech Société de gestion de l'eau inc. pour le nettoyage des trois sections du réservoir d'eau potable pour le prix de 3 500 \$ taxes en sus et ce, conformément à la proposition du 7 octobre 2016 et que les travaux soient exécutés à l'automne 2017. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-02-102

57. COMITÉ DE PARTAGE

Il est proposé par la conseillère Raymonde Côté, appuyé par le conseiller Ian Lacharité :

- . d'autoriser l'émission d'un déboursé au montant de 500 \$ au Comité de partage comme aide supplémentaire afin de venir en aide aux familles sinistrées de Wickham;
- . de demander au Comité de Partage de déposer au 30 novembre 2017 un rapport écrit sur l'utilisation de cette aide supplémentaire reçue;
- . de payer cette dépense en amendant le poste 0259015970 d'une somme de 500 \$ en prenant les deniers nécessaires du surplus de l'année en cours.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-02-103

58. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-02-838 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-09-621 »

Attendu qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité peut modifier son règlement de zonage;

Attendu que la Municipalité souhaite rendre conforme un usage autre qu'agricole (commercial nécessitant de l'espace d'entreposage intérieur) en zone agricole (1708, 7^e rang), soit une entreprise de marquage routier;

Attendu qu'il s'agissait initialement d'un espace voué à un élevage de type porcherie qui a été fermé et que le bâtiment agricole construit en 1992 servait d'étable froide (le bâtiment a été rénové en 2011 pour des fins commerciales);

Attendu que le propriétaire habite les lieux, dans une résidence sise sur le même terrain mais située à proximité du 7^e rang;

Attendu qu'aucun espace n'est disponible à l'intérieur du périmètre d'urbanisation pour accueillir ce type de commerce;

Attendu que l'usage demandé est saisonnier et qu'il ne met pas en péril les activités agricoles avoisinantes (particulièrement en regard des distances séparatrices puisqu'il s'agit d'un usage commercial);

Attendu que le propriétaire du terrain loue d'ailleurs une partie de la terre à des fins de culture du sol;

Attendu que toutes les opérations d'entreposage sont faites à l'intérieur du bâtiment et qu'aucune modification ou agrandissement ne sera autorisé;

Attendu qu'une autorisation de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec sera requise car il s'agit d'un usage commercial dans la zone agricole mais qu'avant de procéder à une telle demande, l'usage doit être conforme au règlement d'urbanisme de la Municipalité;

Attendu qu'une assemblée publique aux fins de consultation a été tenue le 16 janvier 2017;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance de ce conseil du 5 décembre 2016 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

Attendu que le règlement a été transmis à chaque membre du conseil le 1^{er} février 2017;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par le conseiller Ian Lacharité que le règlement numéro 2017-02-838 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2006-09-621 », règlement dont le texte est annexé à la présente résolution, soit et est adopté. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-02-838

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-09-621

Attendu qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité peut modifier son règlement de zonage;

Attendu que la Municipalité souhaite rendre conforme un usage autre qu'agricole (commercial nécessitant de l'espace d'entreposage intérieur) en zone agricole (1708, 7^e rang), soit une entreprise de marquage routier;

Attendu qu'il s'agissait initialement d'un espace voué à un élevage de type porcherie qui a été fermé et que le bâtiment agricole construit en 1992 servait d'étable froide (le bâtiment a été rénové en 2011 pour des fins commerciales);

Attendu que le propriétaire habite les lieux, dans une résidence sise sur le même terrain mais située à proximité du 7^e rang;

Attendu qu'aucun espace n'est disponible à l'intérieur du périmètre d'urbanisation pour accueillir ce type de commerce;

Attendu que l'usage demandé est saisonnier et qu'il ne met pas en péril les activités agricoles avoisinantes (particulièrement en regard des distances séparatrices puisqu'il s'agit d'un usage commercial);

Attendu que le propriétaire du terrain loue d'ailleurs une partie de la terre à des fins de culture du sol;

Attendu que toutes les opérations d'entreposage sont faites à l'intérieur du bâtiment et qu'aucune modification ou agrandissement ne sera autorisé;

Attendu qu'une autorisation de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec sera requise car il s'agit d'un usage commercial dans la zone agricole mais qu'avant de procéder à une telle demande, l'usage doit être conforme au règlement d'urbanisme de la Municipalité;

Attendu qu'une assemblée publique aux fins de consultation a été tenue le 16 janvier 2017;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance de ce conseil du 5 décembre 2016 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

Attendu que le règlement a été transmis à chaque membre du conseil le 1^{er} février 2017;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

Article 2

Le plan de zonage W-003 feuillet 1 faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 2006-09-621 est modifié comme suit :

- a) En créant une nouvelle zone A-59.1 à même une partie de la zone A-50. Le tout comme il est montré sur le plan ci-joint comme annexe I pour faire partie intégrante du présent règlement;

Article 3

L'annexe V faisant partie intégrante du règlement de zonage, concernant la grille de spécifications des usages permis par zone, est modifiée comme suit :

- a) En ajoutant après la colonne « A-59 » une nouvelle colonne « A-59.1 » et en indiquant dans les cases correspondantes aux différentes lignes concernant les usages principaux, un astérisque « * » accompagné ou non d'un chiffre en exposant, autorisant des classes d'usages avec ou sans spécifications particulières. Le tout, comme il est montré sur la grille ci-jointe en annexe II pour faire partie intégrante du présent règlement;

- b) En ajoutant dans la section « Notes », la note 34 qui se lit comme suit :

« 34 – Entreprise de marquage routier seulement, comme usage secondaire à l'usage résidentiel dans un bâtiment agricole désaffecté et à raison d'un seul bâtiment agricole par terrain. L'entreposage des équipements et produits de peinture doit se faire uniquement à l'intérieur d'un bâtiment. De plus, aucune modification ou agrandissement de ce bâtiment n'est autorisé. »;

Article 4

L'annexe VI faisant partie intégrante du règlement de zonage, concernant la grille des normes d'implantation par zone est modifiée comme suit :

- a) En ajoutant après la colonne « A-59 », une nouvelle colonne « A-59.1 » et en indiquant dans les cases correspondantes aux différentes lignes concernant les différents objets, les normes (minimales ou maximales) applicables, fixant ainsi les règles pour cette nouvelle zone. Le tout comme il est montré sur la grille ci-jointe en annexe III pour faire partie intégrante du présent règlement;

Article 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Carole Côté
Mairesse

Réal Dulmaine
Directeur général et secrétaire-trésorier

2017-02-104

59. ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-03-842 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-09-621 »

Attendu qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité peut modifier son règlement de zonage;

Attendu que la Municipalité souhaite permettre un usage autre qu'agricole (usage commerciale vente de moulée et accessoires pour animaux de ferme) en zone agricole

(412, route 139), sous réserve qu'il n'y ait aucun entreposage extérieur et que l'accès s'effectue seulement par le 11^e rang;

Attendu que l'usage commercial se fera à l'intérieur d'un ancien bâtiment agricole existant et que l'activité de vente ne nécessitera pas un inventaire important;

Attendu qu'aucune modification ou agrandissement du bâtiment en cause ne sera autorisé;

Attendu que le propriétaire habite les lieux, dans une résidence sise sur le même terrain;

Attendu qu'aucun espace n'est disponible dans le parc industriel pour accueillir ce type de commerce;

Attendu que l'usage demandé est complémentaire à l'élevage et qu'il ne met pas en péril les activités agricoles avoisinantes (particulièrement en regard des distances séparatrices puisqu'il s'agit d'un usage commercial);

Attendu qu'une autorisation de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec sera requise car il s'agit d'un usage commercial dans la zone agricole mais qu'avant de procéder à une telle demande, l'usage doit être conforme au règlement d'urbanisme de la Municipalité;

Attendu qu'une assemblée publique aux fins de consultation a été tenue le 6 février 2017;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance de ce conseil du 16 janvier 2017 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

Attendu que le projet de règlement a été transmis à chaque membre du conseil le 1^{er} février 2017;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la conseillère Chantale Giroux, appuyé par la conseillère Raymonde Côté que le second projet de règlement numéro 2017-03-842 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2006-09-621 », règlement dont le texte est annexé à la présente résolution, soit et est adopté. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM**

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-03-842

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-09-621

Attendu qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité peut modifier son règlement de zonage;

Attendu que la Municipalité souhaite permettre un usage autre qu'agricole (usage commerciale vente de moulée et accessoires pour animaux de ferme) en zone agricole (412, route 139), sous réserve qu'il n'y ait aucun entreposage extérieur et que l'accès s'effectue seulement par le 11^e rang;

Attendu que l'usage commercial se fera à l'intérieur d'un ancien bâtiment agricole existant et que l'activité de vente ne nécessitera pas un inventaire important;

Attendu qu'aucune modification ou agrandissement du bâtiment en cause ne sera autorisé;

Attendu que le propriétaire habite les lieux, dans une résidence sise sur le même terrain;

Attendu qu'aucun espace n'est disponible dans le parc industriel pour accueillir ce type de commerce;

Attendu que l'usage demandé est complémentaire à l'élevage et qu'il ne met pas en péril les activités agricoles avoisinantes (particulièrement en regard des distances séparatrices puisqu'il s'agit d'un usage commercial);

Attendu qu'une autorisation de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec sera requise car il s'agit d'un usage commercial dans la zone agricole mais qu'avant de procéder à une telle demande, l'usage doit être conforme au règlement d'urbanisme de la Municipalité;

Attendu qu'une assemblée publique aux fins de consultation a été tenue le 6 février 2017;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance de ce conseil du 16 janvier 2017 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

Attendu que le projet de règlement a été transmis à chaque membre du conseil le 1^{er} février 2017;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le plan de zonage W-003 feuillet 1 faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 2006-09-621 est modifié comme suit :

- b) En créant une nouvelle zone A-59.2 à même une partie de la zone A-52. Le tout comme il est montré sur le plan ci-joint comme annexe I pour faire partie intégrante du présent règlement.

Article 3

L'article 49 de ce règlement de zonage, concernant les aires de stationnement, est modifié comme suit :

- a) Dans le 1^{er} alinéa, paragraphe 3^o Accès au terrain et aux espaces de stationnement, en insérant un paragraphe c) après le sous-paragraphe VII du paragraphe b), qui se lit comme suit :

« c) Pour la zone A-59.2, l'accès pour l'usage « vente de moulée et accessoires pour animaux de ferme » doit se faire uniquement par le 11^e rang. »

Article 4

L'annexe V faisant partie intégrante du règlement de zonage, concernant la grille de spécifications des usages permis par zone, est modifiée comme suit :

- c) En ajoutant après la colonne « A-59.1 » une nouvelle colonne « A-59.2 » et en indiquant dans les cases correspondantes aux différentes lignes concernant les usages principaux, un astérisque « * » accompagné ou non d'un chiffre en exposant, autorisant des classes d'usages avec ou sans spécifications particulières. Le tout, comme il est montré sur la grille ci-jointe en annexe II pour faire partie intégrante du présent règlement;
- d) En ajoutant dans la section « Notes », la note 35 qui se lit comme suit :
« 35 – Vente de moulée et accessoires pour animaux de ferme seulement, comme usage secondaire à l'usage résidentiel dans un bâtiment agricole désaffecté et à raison d'un seul bâtiment agricole par terrain. De plus, aucun entreposage extérieur de marchandise n'est permis et aucune modification ou agrandissement du bâtiment n'est autorisé. »

Article 5

L'annexe VI faisant partie intégrante du règlement de zonage, concernant la grille des normes d'implantation par zone est modifiée comme suit :

- b) En ajoutant après la colonne « A-59.1 », une nouvelle colonne « A-59.2 » et en indiquant dans les cases correspondantes aux différentes lignes concernant les différents objets, les normes (minimales ou maximales) applicables, fixant ainsi les règles pour cette nouvelle zone. Le tout comme il est montré sur la grille ci-jointe en annexe III pour faire partie intégrante du présent règlement.

Article 6

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

2017-02-105 60. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT FIXANT LES TARIFS D'INSCRIPTION POUR LE SOCCER ÉTÉ 2017

Le conseiller Ian Lacharité donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance du conseil, d'un règlement fixant les tarifs d'inscription pour le soccer été 2017 et demande de dispense de lecture est faite conformément à la loi.

2017-02-106 61. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR L'AMÉNAGEMENT DE JEUX D'EAU AU PARC DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Le conseiller Pierre Côté donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance du conseil, d'un règlement décrétant un emprunt pour l'aménagement de jeux d'eau au Parc du centre communautaire et demande de dispense de lecture est faite conformément à la loi.

2017-02-107 62. AMÉNAGEMENT DE JEUX D'EAU AU PARC DU CENTRE COMMUNAUTAIRE – MANDAT À WSP CANADA INC.

Attendu que la Municipalité désire réaliser l'aménagement de jeux d'eau au Parc du centre communautaire;

Il est proposé par la conseillère Raymonde Côté, appuyé par la conseillère Chantale Giroux :

- . de mandater la firme d'ingénierie WSP Canada inc. pour effectuer les relevés de terrain, la mise en plan du relevé et des équipements, l'estimation du coût des travaux, la préparation des plans et devis définitifs pour des honoraires de 5 550 \$

taxes en sus ainsi que des honoraires de 3 520 \$ taxes en sus pour la surveillance à temps partiel des travaux conformément à l'offre de services du 20 janvier 2017;

- . de payer ces dépenses en prenant les deniers nécessaires à même le surplus accumulé non affecté réservé pour l'achat, le remplacement d'équipements et d'infrastructures pour les parcs et terrains de jeux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-02-108 63. HOCKEY MINEUR À ACTON VALE – REMBOURSEMENT D'UNE PARTIE DE LA TAXE PAYÉE COMME NON-RÉSIDENT

Attendu l'entente signée relative au loisir et à la culture donnant le privilège pour chaque citoyen de Wickham d'obtenir la carte accès-loisirs de la Ville de Drummondville;
Attendu que plusieurs jeunes de moins de 18 ans doivent continuer à jouer leur hockey mineur à Acton Vale;

Attendu que la Ville d'Acton Vale applique une taxe de non-résident;

Il est proposé par la conseillère Chantale Giroux, appuyé par le conseiller Bertrand Massé :

- . d'accorder un budget maximum de 3 000 \$ pour le remboursement de la taxe payée comme non-résident pour les jeunes de moins de 18 ans qui jouent leur hockey mineur à Acton Vale;
- . de rembourser pour la période du 1^{er} décembre 2016 au 30 novembre 2017 un maximum de 50 % de la taxe payée comme non-résident pour les jeunes de moins de 18 ans qui jouent leur hockey mineur à Acton Vale;
- . d'informer la population via les différents outils de communication de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-02-109 64. CENTRE COMMUNAUTAIRE – DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE LOCATION DE SALLE

Attendu la demande reçue et la raison invoquée;

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par la conseillère Chantale Giroux d'autoriser l'émission d'un déboursé au montant de 161.23 \$ libellé à l'ordre de Josée Lalancette en remboursement de la location de salle du Centre communautaire du 25 juin 2017. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

65. VARIA

2017-02-110 1. COMITÉ DE LOISIRS ET DE CULTURE

Attendu que des gens sont intéressés à former un Comité de loisirs et de culture;

Il est proposé par la conseillère Raymonde Côté, appuyé par la conseillère Chantale Giroux de publier dans l'Info Wickham de février 2017 une invitation aux citoyens intéressés à former et à s'impliquer dans le Comité de loisirs et de culture et que le premier dossier à discuter sera celui de l'installation de jeux d'eau au Parc du centre communautaire. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

65. VARIA

2017-02-111 2. REFONTE DU SITE INTERNET – DEMANDE DE SOUMISSION

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par le conseiller Pierre Côté :

- . d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à demander des soumissions par pondération pour la refonte du site internet dans le système électronique Sé@o conformément à la politique de gestion contractuelle;
- . que les soumissions devront être adressées à la Municipalité en conformité à l'appel d'offres demandé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

66. CORRESPONDANCES

La liste de la correspondance reçue pour la période du 12 janvier 2017 au 1^{er} février 2017 a été remise à chaque membre du Conseil.

67. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

2017-02-112

68. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par la conseillère Raymonde Côté que la présente séance soit levée à 21 h 45. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Carole Côté
Mairesse

Réal Dulmaine
Directeur général et secrétaire-trésorier